



RAPPORT FINANCIER 2022

2022 marque un retour à la « quasi normale » après deux années marquées par les difficultés liées à la situation sanitaire.

Le budget global, à hauteur de 2 253 891 €, est très proche de 2019 qui fut la dernière année de fonctionnement hors contraintes sanitaires. Notre compte de résultat qui est la différence entre nos produits et nos charges est négatif à – 42 006 €.

Un résultat négatif, donc, lié à plusieurs facteurs :

- Un congrès mal financé qui plombe les comptes du national comme des sections (coût des locations, déplacements, hébergement...).
- Une baisse des adhésions qui entraîne une légère baisse des cotisations.
- Une reprise des actions engageant des dépenses (locations, déplacements) qui affectent le résultat des sections (+ 15 K€ contre + 115 K€ en 2021 et + 150 K€ en 2020).
- Ce résultat intègre une reprise de provision de 144 000 € associée à la vente d'un appartement à Paris au premier trimestre 2019 ; sans ce produit exceptionnel, le résultat serait négatif à -186 000 € ! Une urgence donc pour se mobiliser afin de renforcer et élargir nos recettes.
- Un bilan du bénévolat en nette augmentation par rapport aux années précédentes (+ 24 % sur 2021) qui dépasse les 4 millions d'euros en valorisation.
- Un dernier point dans cette introduction concerne les difficultés que nous rencontrons avec le service administratif et financier pour collecter l'ensemble des bilans financiers des sections, fédérations et comités régionaux. A ce jour et malgré nos nombreuses relances, 59 sections, 17 fédérations et 2 comités régionaux n'ont pas transmis leur bilan financier. Certes, Jean-Claude Manso, notre responsable administratif et financier, a pu reconstituer ces bilans via les comptes bancaires mais cela nous empêche de pouvoir ventiler dans notre comptabilité générale et commune le détail des charges et produits engagés par ces sections, fédérations et comités régionaux pendant l'exercice 2022. Je rappelle que l'envoi de ces bilans financiers est obligatoire au titre de l'article 17 de nos statuts avant le 30 novembre de l'année en cours. La gestion de la LDH est une affaire collective et chaque section en porte une part.

1. LE NOMBRE D'ADHÉRENTS EN BAISSÉ : RÉSULTAT DES DIFFICULTÉS DE MOBILISATION ET D'ACCUEIL DANS LES SECTIONS ?

Le nombre de personnes adhérentes à la fin 2022 est de 7 781 contre 8 258 en 2021, une perte de 477 adhérentes et adhérents, soit un recul de 6 % sur l'année. Pour mémoire, nous comptabilisons 8 542 personnes adhérentes en 2020, 8 306 en 2019, 8 390 en 2018, 8 693 en 2017 et 9 291 en 2016.

Un recul qu'il est urgent d'interroger et prendre le temps d'analyser nos pratiques en matière d'accueil pour mieux connaître celles et ceux qui nous rejoignent, mais nous quittent sans trouver leur place, soit dans l'engagement soit en soutien. Un travail s'engage sur ce sujet dans le cadre de l'« Avenir de la LDH ».

Si 677 personnes nous ont rejoints en 2022 (contre 966 en 2021 et 1 240 en 2020), nous constatons que 1154 personnes n'ont pas renouvelé leur adhésion en 2022, soit 14 % des personnes qui étaient adhérentes en 2021 (une sur 7 !).

Malgré ce recul des adhésions, le montant des cotisations pour l'année 2022 reste à un bon niveau. Il se monte à 677 441 € contre 693 409 € en 2021, 709 932 € en 2020 et 675 414 € en 2019. Une baisse du montant global des cotisations de 15 968 €, soit 2,2 % (sensiblement inférieure à celle du nombre des adhérents qui est de 6 %).

Le montant de la cotisation moyenne est toujours en hausse. Il se situe à 87,06 € contre 83,97 € en 2021, 83,11 € en 2020, 81,30 € en 2019. Cette augmentation sensible de la cotisation moyenne peut s'expliquer par des départs plus nombreux dans les deux premières tranches de cotisation (10 et 20 euros) ce qui mécaniquement fait monter la cotisation moyenne.

Je veux remercier la générosité des ligueuses et des ligueurs, attachés aux combats de la LDH, car les cotisations représentent notre plus gros poste de recettes. Comme l'an dernier, je ferai observer que le coût de la cotisation moyenne revient à 29,60 € après déduction fiscale (pour celles et ceux qui peuvent en bénéficier). Ce montant représente 2,66 € par mois.

Le nombre des adhérents mensualisés représente plus de 60 % de nos adhésions et 65 % du montant des cotisations. C'est un moyen de paiement qui garantit un étalement des cotisations sur l'année et conforte les adhésions.

Notre association est toujours majoritairement féminine. 4 186 femmes sont adhérentes, soit 54 % des membres. Cette tendance est confirmée en 2022 puisque 348 femmes nous ont rejoints cette année contre 308 hommes. 3 562 sont des adhérents masculins. Ils représentent près de 46 % du total des membres à jour de cotisation. Il faut ajouter 33 personnes considérées comme neutres puisque n'ayant pas (ou pas souhaité) renseigné leur genre.

2. SECTIONS, FÉDÉRATIONS ET COMITÉS RÉGIONAUX : UN RÉSULTAT EN BAISSSE

Comme chaque année, le résultat des sections, fédérations et comités régionaux intervient dans le résultat final de la LDH (appelé résultat consolidé) qui assemble les produits et charges du siège (résultat national) et ceux des sections, fédérations et comité régionaux. La consolidation des comptes bancaires des sections, fédérations et comités régionaux fait apparaître un résultat positif qui se monte à +15 K€, très inférieur à ceux de 2021 et 2020 (+115 K€ et +150 K€), années marquées par une crise sanitaire qui limitait les possibilités de rencontre en présentiel. Ce résultat est également inférieur aux années sans difficultés sanitaires (+70 K€ en 2019, +79 K€ en 2018 et +46 K€ en 2017). Le coût de prise en charge par les sections des frais de congrès de leurs délégué-e-s (environ 40 K€) intervient dans ce résultat, mais une analyse plus fine serait nécessaire pour connaître les autres raisons de la dégradation de ce résultat lié sans doute à l'augmentation des charges d'action (déplacements, location, documentation notamment). Nous constatons un bon niveau des subventions des sections, fédérations et comités régionaux en provenance des collectivités territoriales qui se monte à 215 K€.

Merci aux personnes en charge de l'animation et de la trésorerie des sections, fédérations et comités régionaux pour ce résultat. Il est nécessaire de poursuivre l'effort de recherche de financements de leurs actions par le biais de subventions associées à leurs projets. Je rappelle enfin que les réserves de la LDH sont sur les comptes des sections, fédérations et comités régionaux.

3. LE RÉSULTAT NATIONAL CONSOLIDÉ : ENTRE DÉVELOPPEMENT NÉCESSAIRE ET CONTRAINTE BUDGÉTAIRE

Le total de nos charges et de nos produits fait apparaître comme indiqué au début de ce rapport un solde négatif de - 42 K€.

Si nous analysons les différents éléments qui composent ce résultat nous constatons :

- Une augmentation des produits à 2 212 K€ contre 2 039 K€ en 2021 (+9 %), qui additionnent nos recettes propres (cotisations, dons et mécénat à hauteur de 1 097 K€), les subventions liées à nos actions (725 K€ contre 556 K€ en 2021), les produits de nos ventes (en baisse à 155 K€ contre 187 K€ en 2021) et les produits exceptionnels qui intègrent la reprise de provision présentée en introduction de 144 K€ (recettes propres = 60% des produits).
- Une forte hausse de nos charges d'exploitation qui se montent à 2 234 K€ contre 1 859 K€ en 2021. Cette augmentation est en partie due aux frais du congrès de Marseille : 110 K€ répartis entre le national (70 K€) et les sections (40 K€). Le poste « Frais de personnel » est le plus important de notre budget soit 47% de nos charges. Il se monte à 1 053 356 € contre 901 114 € en 2021. Cette augmentation importante est conjoncturelle et liée à plusieurs facteurs : indemnités de départ de plusieurs personnes (retraite et rupture conventionnelle), développement du poste salarié en CDD pour la coordination et le développement du concours de plaidoirie dans la région des Hauts-de-France, prise en charge des heures supplémentaires des salariés présents au congrès notamment. Certaines de ces dépenses sont financées par des reprises de provision pour les départs ou par des recettes de subvention et partenariats spécifiques pour le poste salarié.
- C'est l'occasion de saluer et remercier l'ensemble des femmes et hommes salariés de la LDH qui déploient une intense activité au service de tous les ligueuses et ligueurs.
- Les frais de déplacement et de mission des membres du Bureau national (BN) et du Comité national (CN) se maintiennent à un niveau bas car beaucoup de réunions se sont tenues soit en visioconférence, soit en mixte présentiel/visio. Ils se montent à 8 475 € contre 6 784 € en 2021 et 34 923 € en 2019.

4. NOS RECETTES, UN DÉVELOPPEMENT NÉCESSAIRE POUR RETROUVER UN ÉQUILIBRE ET DES MARGES D'ACTION

- Quelques commentaires sur les chiffres 2022

1 - Les cotisations, à hauteur de 677 441€, représentent 31 % du total de nos produits. Ce chiffre indique l'importance de cette recette dans notre budget, qui garantit notre indépendance. Preuve que l'élargissement de nos membres adhérents doit rester une priorité tout au long de l'année.

Les fluctuations du nombre des adhésions ces dix dernières années indiquent que nous sommes aussi tributaires de l'actualité et du rôle que peut y jouer la LDH. Raison de plus pour que, dans cette période de luttes sociales et l'engagement visible de la LDH pour dénoncer les violences policières, nous proposons à toutes celles et ceux en accord avec les combats de la LDH de nous rejoindre.

Une réflexion sur les adhésions de soutien devrait être portée à l'ordre du jour du groupe de travail spécifique dans le cadre « Avenir de la LDH ».

2 – Les dons reçus par la LDH en 2022 se montent à 265 K€ (234 K€ en 2021) dont 49 K€ via les sections. Une augmentation de 13 % qui reste insuffisante en regard de la notoriété de la LDH. Il est urgent de s'habituer à porter devant le public le fait que la défense des droits et des libertés a bien un coût et que l'appel à don n'est pas un acte mineur puisqu'il dote notre association de moyens nécessaires pour ces combats tout en garantissant son indépendance. J'invite les sections à développer les appels à soutien financier en n'oubliant pas de mentionner le label « Don en confiance » qui reconnaît la gestion rigoureuse et désintéressée de la LDH.

3- Le montant total des subventions perçues par la LDH est de 725 K€ contre 555 K€ en 2021 et 547 K€ en 2020.

Les subventions reçues de l'Etat se montent à 278 K€ contre 276 K€ en 2021, 264 K€ en 2020 et 255 K€ en 2019. Une progression légère mais constante et je remercie Lydia Martins Viana, notre directrice déléguée, pour son travail opiniâtre et constant dans la recherche de financement de nos actions.

Les subventions en provenance des collectivités territoriales (régions, départements et communes) sont en forte hausse à hauteur de 358 K€ contre 233 K€ en 2021. Le financement du poste Plaidoiries en région Hauts-de-France et le développement de permanences juridiques sur Paris-banlieue expliquent en partie cette hausse.

N'hésitez pas à oser développer des projets faisant appel à subvention, Lydia Martins Viana et Jean-Claude Manso sont là pour vous conseiller et vous aider.

Le bilan de nos partenariats se monte à 60 000 € répartis entre la Macif à hauteur de 50 000 € et les taxis G7 pour 10 000 €.

4 – Les legs : vous le savez les legs sont désormais orientés vers le Fonds de dotation de la LDH créé à cet effet et dispensé des droits de succession. Des legs acceptés ces dernières années sont en cours d'instruction et devraient aboutir à leur réalisation partielle ou complète en 2023 et 2024.

En 2022, le Fonds de dotation Ligue des droits de l'Homme accepte d'aider la LDH pour l'organisation de son congrès à Marseille à hauteur de 70 000 €.

Je rappelle que, depuis quatre ans maintenant, nous avons fait le choix d'informer le public sur la possibilité de faire un legs à la LDH via son Fonds de dotation. N'hésitez pas à relayer cette information pour faire connaître largement cette possibilité d'un engagement post mortem.

5 – Publications et ventes : les produits (ventes et abonnements) de *Hommes & Libertés* devenu *Droits & Libertés* se maintiennent à hauteur de 65 144 € contre 60 955 € en 2021, 69 559 € en 2020, 68 490 € en 2019, 75 274 € en 2018 et 70 600 € en 2017. Le nombre d'abonnements continue de baisser légèrement : il est de 3 190 pour 3 223 en 2021 et 3 420 en 2020. Comme chaque année, nous rappelons que la promotion dans les sections lors de la sortie d'un nouveau numéro pourrait élargir son public. La qualité de ses dossiers devrait permettre aux sections d'organiser des débats en s'appuyant notamment sur ses rédacteurs.

LDH Info est considéré par le Comité national comme le lien indispensable entre les organes nationaux, les différents échelons locaux et les ligueuses et les ligueurs. Cette publication est gratuite dans sa version numérique (plus de 5 600 abonnés), et avec une participation aux frais pour sa version papier (1165 abonnés contre 1 256 en 2021). Les recettes liées à la vente de sa version papier baissent régulièrement : 12 778 € en 2022, 10 106 € en 2021 et 13 854 € en 2020, liées au report progressif vers la version numérique gratuite.

Pour ces deux publications, les coûts de fabrication sont de 67 419 € (impression et routage) auxquels il faut ajouter les salaires et charges des salariés qui travaillent sur ces revues, soit environ 76 K€. L'objectif premier n'est pas d'équilibrer ce bilan mais d'élargir la diffusion et le lectorat, notamment de *Droits & Libertés*.

6 – Trésorerie : notre situation reste fragile car le déficit structurel du national n'est pas compensé par des recettes adaptées. Pour 2022, ce déficit serait de 186 K€ si nous n'avions pas eu le bénéfice du produit exceptionnel lié à la reprise de provision de 144 K€. Cependant, notre trésorerie nette se maintient. Mais comme le rappelle notre Commissaire aux comptes, cette trésorerie est localisée essentiellement dans les comptes des sections. Mais comme constaté depuis de nombreuses années, ce « trésor de guerre » qui nous permettrait de faire face à une situation d'urgence est soumis à la gestion sage et prudente des sections. Cette vigilance doit être maintenue.

7 – Remontée des bilans des sections : les comptes ici présentés intègrent 100 % des résultats des sections. Mais toutes n'ont pas fait remonter leurs comptes 2022, 59 bilans financiers de sections ont été reconstitués par Jean-Claude Manso sur la base de leurs relevés bancaires, ce qui garantit l'exactitude du bilan financier. Mais cela entraîne un retard important dans la production de nos comptes et un travail supplémentaire. La gestion de la LDH est une affaire collective et chaque section doit y participer selon son activité. La LDH est une seule association avec un seul compte bancaire intégrant les sous-comptes des sections et une seule comptabilité qui produit le résultat global dit consolidé ici présenté. L'absence de retour d'un bilan financier nous prive de pouvoir porter avec précision dans la comptabilité générale de notre association le détail des engagements en dépenses et en recettes de celle-ci. L'autonomie de gestion accordée par les statuts aux sections (art. 17 et R-11 et R-12) implique que toutes les sections, fédérations et comités régionaux sont dans l'obligation de remonter leurs comptes au national. Il faut rappeler que cette absence peut entraîner le retrait de la signature de ses mandataires sur le compte bancaire. Avec le service administratif et financier, nous essayons de les sensibiliser et les aider pour que leurs bilans financiers soient transmis dans les délais prévus et de permettre l'intégration de leurs comptes dans de bonnes conditions. Cela dans l'objectif d'une meilleure efficacité du contrôle interne afin de maintenir les objectifs de cohérence et de transparence financière auxquels nous sommes attachés. D'avance je remercie toutes les trésorières et tous les trésoriers des sections pour leur vigilance et leur soutien dans l'exercice partagé de la bonne gestion de notre association et qu'ils et elles n'hésitent pas à nous solliciter en cas de questions ou de problèmes rencontrés. Le Crédit Coopératif permet maintenant à toutes les sections de recevoir leurs relevés bancaires. De plus, ceux-ci arrivent également chaque mois à Jean-Claude Manso, notre responsable administratif et financier à l'œuvre sur ce chantier important. Si des difficultés perdurent, faites les lui remonter.

5. LA VALORISATION DU BÉNÉVOLAT : LA TRADUCTION DE L'ENGAGEMENT MILITANT

Lancé en 2018, ce chantier de la valorisation du bénévolat permet de rendre plus visible l'engagement des ligueuses et des ligueurs dans les actions que mènent les sections, les fédérations, les comités régionaux, les groupes de travail ainsi que l'activité des personnes élues au national (BN+CN). La loi oblige désormais la publication de la valorisation du bénévolat pour toutes les associations qui font appel aux subventions publiques et à la générosité du public. Ce résultat apparaît désormais en annexe du compte de résultat et du bilan.

L'objectif pour la LDH est à la fois de satisfaire à cette obligation mais aussi et surtout de rendre compte de l'intensité et de la diversité de l'engagement des ligueuses et des ligueurs dans les actions menées au sein des sections, fédérations, comités régionaux et groupes de travail (GT).

Cette année, 113 sections sur 279 ont répondu à notre appel (soit 41 %, contre 34 % en 2022). Elles représentent 55 % de l'ensemble des adhérents.

Le bilan 2022 totalise plus de 257 000 heures contre 208 000 en 2021 et 187 000 heures en 2020, soit l'équivalent de 160 personnes à temps plein ! Cette augmentation sensible (+24 %) traduit l'élargissement des sections et des GT qui ont répondu et la forte activité à tous les étages de la LDH.

La loi impose que cet engagement soit traduit dans les comptes. Cette année, nous avons décidé de relever le tarif horaire à 16,5 euros contre 15 euros précédemment tenant compte de l'augmentation depuis 2019 du Smic chargé qui sert de référence. L'ensemble des heures remontées est valorisé à hauteur de 4 248 K€ contre 3 138 K€ en 2021, 2 801 K€ en 2020 et 2 556 K€ en 2019. Il est à noter que cette valorisation représente le double du budget de la LDH,

Que les responsables des sections, fédérations, comités régionaux et groupes de travail qui ont fait remonter leur bilan de bénévolat soient remerciés. J'invite celles et ceux qui ne l'ont pas fait cette année à se « préparer » pour l'an prochain. La procédure est simple et rodée. Merci d'avance de contribuer à traduire l'originalité de notre association fondée sur l'engagement militant et bénévole de ses membres.

6. EN CONCLUSION

La recherche de moyens reste centrale, voire décisive. Moyens pour développer des équipements nécessaires au fonctionnement de la LDH, moyens pour équilibrer les résultats et, si possible, étoffer l'équipe salariée qui travaille au siège ou en région sur projet et qui vous accompagne toute l'année, moyens pour inventer et intensifier les coordinations régionales, moyens pour toujours mieux communiquer. Un objectif qui doit être partagé par toutes et tous dans le but de convaincre celles et ceux en accord avec nos combats de nous soutenir par l'adhésion ou le don.

Comme l'an dernier, quatre pistes pour améliorer nos ressources :

- l'augmentation du nombre d'adhésions pourrait permettre d'atteindre un montant de cotisations proche de 750 000 €, objectif raisonnable à atteindre ;
- les campagnes d'appel à dons systématiques doivent être relayées par l'ensemble des ligueuses et ligueurs. Des outils existent et le service Communication en propose, il faut les mobiliser le plus souvent possible ;
- la nécessité de nous mobiliser dans la recherche de subventions au national comme dans les sections, les fédérations et les comités régionaux. Les actions que nous menons contre le racisme et l'antisémitisme et les discriminations, pour la laïcité, l'égalité des droits et la défense des libertés doivent pouvoir être mieux financées car des fonds existent. Cependant, la recherche de subventions au niveau local et déconcentré doit intégrer une partie des frais du siège, sinon les collectivités pourraient considérer que le projet d'action serait le simple fait de bénévoles, sans coûts de structure ni de fonctionnement. Pour cela, n'hésitez pas à solliciter notre directrice, Lydia Martins Viana ;
- dernier point : les legs. Il faut penser à informer les ligueuses et les ligueurs comme les sympathisants de cette possibilité. L'histoire et la notoriété de notre association comme la permanence de nos combats peuvent convaincre celles et ceux sensibles à ces combats de faire un testament en notre faveur. En votre nom je veux rendre hommage à celles et ceux qui ces dernières années ont fait un legs à la LDH : Claire Granier, Micheline Chenuet-Jean, Joseph Thabuis, Didier Cadoz, Jean-Philippe Bogaert, Edmond Missa, Pascal Langlard, Christina Weber, Anne-Marie Maillard, Monique Hérold et Hedwige Billault.

Je tiens pour finir à remercier l'équipe du service administratif et financier, qui vous accompagne toute l'année sous le regard vigilant de notre directrice déléguée, Lydia Martins Viana : Jean-Claude Manso, Lisette Lepinay, Julien Jabouin, Imen Chahboune qui est maintenant en retraite et Garance Donada-Vidal, qui la remplace depuis janvier 2023, ainsi que les ligueuses et ligueurs bénévoles qui viennent apporter une aide précieuse pour son fonctionnement.

Alain Esmerly

Trésorier national

Rapport adopté le 3 juin 2023

Pour : 137

Contre : 0

Abstention : 1